

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DOCUMENTS :

Tous les textes, renseignements, caractéristiques ou reproductions photographiques présents dans nos tarifs, catalogues ou documentation ont une valeur indicative uniquement, sans garantie. Ils ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité en cas d'inexactitude. Nous nous réservons le droit d'y apporter toute modification sans avis préalable.

PRIX :

Les prix indiqués s'entendent hors TVA en Euros. Ils sont donnés sans engagement de notre part et peuvent être modifiés à tout moment sans préavis.

PORT ET EMBALLAGE :

Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur à qui il appartient de vérifier les marchandises à l'arrivée, et d'exercer s'il y a lieu tous recours contre les transporteurs, qui sont seuls responsables des avaries, vols, pertes ou retards.

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation totale ou partielle de la commande, ni donner droit à retenues ou à paiement de dommages intérêts. En outre, en cas d'interruption du travail pour cas de force majeure, les marchés sont suspendus et notre responsabilité dérogée.

Pour l'exportation : différents selon les pays. Nous consulter à ce sujet.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Toutes nos factures sont payables à Marseille.

Commande container complet : 50% à la commande et 50% avant départ bateau.

Autres commandes : paiement à 30 jours.

RECLAMATIONS :

Tout incident relatif à des manquant devra être signalé dans un délai maximum de 8 jours après la date de livraison.

Tout retour de marchandise dû à une erreur de quantité, de code ou de la part du client, ne sera accepté qu'après accord préalable de notre part et franco et ne portera que sur des marchandises livrées depuis moins de 20 jours.

Pour les règlements comptants, à savoir reçus sous 10 jours maximum de la date de facture ; le client à la possibilité de déduire un escompte de 3%

En cas de retard de paiement ou incident de paiement et au regard de la Loi 92-1442 du 31/12/92, l'acheteur est redevable de plein droit de pénalité, calculées sur les montants dus par l'application d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de son utilisation et la société se réserve le droit d'interrompre les livraisons de fournitures et prestations de services.

Si à la suite d'un accord particulier, la date de paiement mentionnée sur la facture est postérieure au délai indiqué dans les conditions générales de vente, c'est la date portée sur la facture qui est prise en compte.

Les articles spéciaux réalisés suivant des modèles ou dessins fournis par l'acheteur engageant la seule responsabilité de l'acheteur en matière de brevets et de contrefaçon.

CLAUSE PENALE :

Toute somme non payée à son échéance et devant faire l'objet d'un recours contentieux se verra majorée d'un forfait de 15% HT

RESERVE DE PROPRIETE :

Conformément à la loi du 12 mai 1980 et à celle du 25 janvier 1985 modifiée par la Loi du 10 juin 1994, nos marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégral de leur prix.

EN CAS DE LITIGE :

Le tribunal de MARSEILLE 13000 est seul compétent, y compris en cas de recours en garantie ou de pluralité des défendeurs. Seule la loi française est applicable.